

AFFAIRE N° 45

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE GUADELOUPE
DANS LE CADRE DES SINISTRES OCCASIONNES LORS DU PASSAGE
DU CYCLONE HUGO

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le cyclone HUGO a récemment ravagé la Guadeloupe.

Plusieurs milliers de personnes sont aujourd'hui encore privées d'eau et d'électricité.

L'ampleur des dégâts est immense.

C'est pourquoi, je vous demande d'exprimer votre solidarité envers nos compatriotes guadeloupéens, en attribuant au Conseil Général de Guadeloupe une aide exceptionnelle de 100 000 F que nous inscrirons au Budget Primitif de 1990.

MONSIEUR DOMINIQUE RIVIERE DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions FINANCES et COOPERATION

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

